



No de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE MONT-BLANC**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Mont-Blanc, présidée par Monsieur le maire Jean Simon Levert et tenue le 28 mai 2024, à 22h à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, place de la Mairie.

**SONT PRÉSENTS :**

- Monsieur Jean Simon Levert, maire
- Monsieur Michel Bédard, conseiller
- Madame Anne Létourneau, conseillère
- Monsieur Alain Lauzon, conseiller
- Monsieur Réal Tourigny, conseiller
- Monsieur Guy Simard, conseiller
- Madame Carol Oster, conseillère

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

- Monsieur Matthieu Renaud, directeur général
- Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate que tous les membres du conseil municipal sont présents et assistent à la présente séance spéciale et renoncent à l'avis de convocation requis par le Code municipal.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

Sous la présidence de Monsieur Jean Simon Levert, la séance spéciale est ouverte à 22h.

**RÉSOLUTION 12603-05-2024**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

Il est proposé par Madame la conseillère Carol Oster:

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
3. Octroi d'un contrat à Société en commandite Strongco pour la réparation de la niveleuse
4. Levée de la séance spéciale

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 12604-05-2024**  
**OCTROI D'UN CONTRAT À SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STRONGCO POUR LA RÉPARATION DE LA NIVELEUSE**

**CONSIDÉRANT QUE** la niveleuse a besoin de réparations urgentes au niveau de la transmission;

**CONSIDÉRANT QU'**en cette période de l'année l'utilisation de la niveleuse est essentielle afin d'assurer un service de qualité sur nos routes de gravier;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'inspection de la transmission réalisée par Strongco un bris majeur a été constaté;

**CONSIDÉRANT QUE** Strongco peut procéder à ces réparations urgentes dans un délai raisonnable;

**CONSIDÉRANT** l'estimation et l'offre de Strongco en date du 24 mai 2024;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réal Tourigny :

**D'OCTROYER** un contrat pour les réparations de la niveleuse à Société en commandite Strongco au coût de 29 839.99 \$ plus les taxes pour un total de 34 308.53 \$ le tout tel que décrit à son offre en date du 24 mai 2024

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Matthieu Renaud, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Matthieu Renaud

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

**RÉSOLUTION 12605-05-2024**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard de lever la présente séance spéciale à 22h05.

**ADOPTÉE**

Jean Simon Levert  
Maire

Matthieu Renaud  
Directeur général et greffier-trésorier